

Résultats de la consultation sur la loi d'Adaptation au Vieillessement \*

## Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement : un progrès méconnu par 7 Français sur 10

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Six mois après les progrès majeurs qu'elle apporte, Cap Retraite donne la parole aux aidants, personnes âgées et professionnels du secteur médico-social. Une consultation citoyenne et solidaire lancée aux côtés de deux acteurs de référence : l'Association Française des Aidants et la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer.

Entre manque de connaissance des mesures et nouvelles aspirations, les résultats de cette étude apportent un éclairage nouveau sur l'expérience des Français face aux avancées en faveur du Grand-Âge.

### 7 Français sur 10 ignorent que la loi est effective

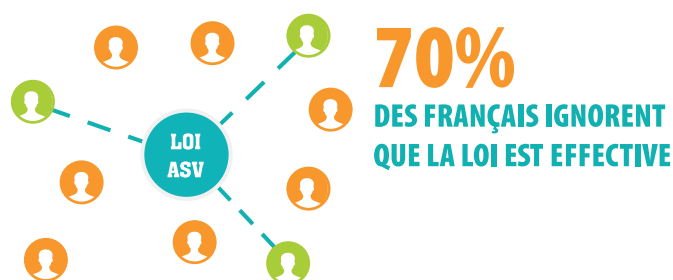
La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement apporte de réels progrès en termes de soutien des aidants et de prévention de la perte d'autonomie. Mais si les Français ont longtemps attendu ce texte de loi, ils sont 70 % à encore ignorer son entrée en vigueur.

L'enquête réalisée par Cap Retraite souligne de surcroît que les aidants et les personnes âgées ne connaissent pas les principales mesures élaborées en leur faveur (82 %).

La majorité des professionnels du secteur médico-social fait également état de cette lacune (61 %).

#### Une réalité qui empêche souvent les familles d'accéder à leurs droits :

- En dépit de leur épuisement, point central du vécu de 400 000 aidants aujourd'hui en France, 3 Français concernés sur 4 reconnaissent ne pas savoir faire valoir leur droit au répit.
- Malgré leur volonté de vieillir à domicile, plus d'1 Français sur 2 ne sait pas comment procéder pour bénéficier d'aides à l'aménagement de l'habitat.



82% des Français ne connaissent pas les mesures phares de la loi ASV.



APRÈS EXPLICATIONS,  
**PLUS DE 8 FRANÇAIS SUR 10 PENSENT  
QUE LES MESURES DE LA LOI POURRAIENT  
LES AIDER.**

## 84 % des Français favorables aux nouvelles mesures

De façon générale, les **mesures phares de la loi**, une fois expliquées aux sondés, sont **appréciées**.

84% des sondés affirment même être susceptibles d'y avoir recours, à plus ou moins long terme.

C'est la création du statut de «**proche aidant**» qui remporte l'adhésion générale (81 % de satisfaction). Et pour cause: elle offre une reconnaissance à plus de 4,3 millions de personnes aidant un proche âgé.

Les perspectives apportées en termes de maintien à domicile, telles que l'aménagement de **80 000 logements privés** sont également appréciées par 71 % des sondés.

## 58 % des Français dans l'attente de plus de soutien financier

Le soutien financier reste au centre des attentes des Français. Pour 58% d'entre eux, des progrès restent à fournir quant à la **revalorisation de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** à domicile (APA).

Le **coût de la prise en charge en maison de retraite** demeure également une problématique majeure: les sondés sont 39% à exprimer le souhait de voir une hausse de l'APA en établissement.

## Conclusion

Aux yeux des Français, la loi n'a donc que **partiellement atteint ses objectifs**. Pour pallier leurs difficultés quotidiennes (surmenage, épuisement, coût de la prise en charge...) diverses initiatives sont plébiscitées:

- Le développement d'habitats partagés entre membres de **générations différentes** ou **entre séniors** (29%)
- La souscription obligatoire à une **assurance autonomie** (13%)
- La mise en place d'un **service civil** en faveur des personnes âgées (12%)...

Autant de pistes qui permettront de renforcer leur **liberté de vieillir sereinement**, d'assurer leur **égalité** face aux différents types de prise en charge et d'encourager la **fraternité entre les générations**.

## Cap Retraite aux côtés des personnes âgées et de leurs proches

Cap Retraite propose une plateforme d'information spécialisée : [www.capretraite.fr](http://www.capretraite.fr) pour répondre aux questionnements des familles et les aider à faire valoir leurs droits (plus de 100 000 demandes en 2015).

Relayer la voix de ces familles est une mission phare de Cap Retraite, 1<sup>er</sup> service gratuit d'aide à la recherche de maison de retraite. Et pour œuvrer encore plus concrètement à leurs côtés, Cap Retraite, a fait le choix de verser 5 euros par participant à la consultation, soit 6 075 euros, à l'Association Française des Aidants et à la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer.



«*L'enquête de Cap Retraite met en évidence ce paradoxe d'une loi qui est méconnue par ceux-là même qu'elle est censée soutenir; et met ainsi l'accent sur la question cruciale de l'accès aux droits. Cette loi est un progrès évident, qui nécessite un fort travail d'information de la part des pouvoirs publics.*»



**Luc Broussy**, auteur du Rapport interministériel sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement  
La réaction complète sur [www.capretraite.fr/loi-asv](http://www.capretraite.fr/loi-asv)

• Consultation réalisée en ligne du 30 mai au 12 juin 2016. 1 215 sondés répartis comme suit : aidants (64,6 %), professionnels du secteur médico-social (15,8 %), personnes âgées (4,7 %), autres (14,9 %).

Contact Presse : Agence ENTRE NOUS SOIT DIT

Claire MATHURIN - Tél. : 01 40 29 15 54 - Mail : [cmathurin@entrenoussoidit.fr](mailto:cmathurin@entrenoussoidit.fr)

Sarah MAURIT - Tél. : 01 40 29 15 53 - Mail : [smaurit@entrenoussoidit.fr](mailto:smaurit@entrenoussoidit.fr)